

déploiement pour le militaire et sa famille

Préserver votre capacité opérationnelle, vous soutenir et accompagner votre famille

ESPACE FAMILLE

Bureau de l'action sociale de la direction générale de la Gendarmerie nationale (DGGN/DPMGN/SDAP/BAS)

Le Bureau de l'action sociale est chargé de participer à la définition de la politique sociale du ministère de la Défense et d'en assurer la conduite au sein de la Gendarmerie.



Le Bureau de l'action sociale est chargé également

- > Élaborer la réglementation sociale spécifique à la Gendarmerie ;
- > Représenter le directeur général de la gendarmerie nationale au sein des différentes instances de concertation : conseil central de l'action sociale (CCAS), conseil de gestion de l'IGeSA, commissions du fonds de prévoyance militaire ;
- > Assurer la fonction de correspondant au niveau national avec le service à compétence nationale de l'action sociale des armées (SCN-ASA) et au plan régional avec les centres territoriaux d'action sociale (CTAS) ;
- > Instruire les dossiers en vue de leur présentation aux commissions trimestrielles du fonds de prévoyance militaire et d'en assurer le suivi en lien avec le Bureau d'assistance aux familles (BAF) ;
- > Participer aux réflexions conduites dans le cadre de groupes de travail ministériels ;
- > Assurer le suivi et l'accompagnement dans la durée des militaires de la gendarmerie blessés ou décédés en activité et de leur famille en liaison avec les échelons locaux de commandement et le réseau social ;
- > Assurer l'interface avec les partenaires institutionnels publics et privés (Fondation Maison de la Gendarmerie, associations...), ainsi que les différents organismes privés de protection sociale et de prévoyance.

Ayant toujours à l'esprit l'intérêt des personnels fragilisés et des familles qu'il assiste et conseille en toutes circonstances, le bureau de l'action sociale s'efforce de leur apporter toute l'aide nécessaire, notamment par la mobilisation de ses différents partenaires (accompagnement social, secours financiers...).

En savoir plus

- ▶ [Consulter la page "Infos blessés familles" sur le site du Ministère de la défense](#)

